

Etaient présents pour l'administration :

Mme Catherine TOUSSAINT, sous-directrice de la modernisation de la gestion des carrières ; M. HENWOOD représentant la DAF ; Mme BONAL représentant la DAPA accompagnée de Mme THEVENIN son adjointe ; M. COVO, représentant la DMF ; Mme IBARRA représentant la DRAC Rhône-Alpes ; Mme BLANCK représentant le ministère de l'Education nationale, ainsi que pour le SPAS, M. HERONDELLE, Mme CARADEC et M. PEREIRA, gestionnaires du corps des chargés d'études documentaires.

Pour les représentants du personnel :

M. Jean DAVOIGNEAU, CGT, titulaire ; Mme Isabelle FOUCHER, CGT, suppléante ; Mme CAVALIER, FSU ; Mmes CARDONNA et DUFOURG, M. BOYON, CFDT.

Comme nous vous l'avions annoncé par notre compte-rendu de la précédente CAP, les deux points principaux de cette CAP (notation 2005 et promotion au principalat de 2^{ème} classe) ainsi que le passage au choix de B en A (qui ne sera vu qu'à la CAP du 15 juin) avaient été reportés, faute d'effectifs pour la gestion de notre corps. Une bonne nouvelle néanmoins : dès avril, le nombre de gestionnaires pour les secrétaires de documentation et les chargés d'études documentaires devrait passer à quatre !

1 Approbation du P.V. de la réunion du 8 juin 2006

Le P.V qui n'avait pu être produit pour la CAP de décembre est approuvé, la CGT s'est abstenue.

2 Approbation du P.V. de la réunion du 1^{er} décembre 2006

Le P.V est approuvé à l'unanimité.

3 Notation 2005

Seule la validation de la répartition des réductions d'ancienneté a été présentée, les révisions de notation devant être étudiées lors de la prochaine CAP de juin 2007. En effet de nombreux agents n'ont pas encore signé leur note, en particulier ceux dont la DAG a harmonisé la répartition des bonifications (services de moins de 5 agents bonifiables).

Sur un effectif total du corps de 516 agents (chiffre de novembre 2006), seuls 385 agents étaient bonifiables (en effet, sont exclus de toute bonification les stagiaires, les agents en disponibilité, les agents au dernier échelon de leur grade, ...). 77 agents se sont vus attribuer 3 mois de bonifications et 110 autres un mois. Environ 14% des agents bonifiables n'ont pas été notés, la plupart pour la deuxième année consécutive. Il s'agit là d'une injustice flagrante contre les agents. Même si ce pourcentage est soi-disant moins élevé que celui de l'année dernière, il reste pour les représentants de la CGT totalement inacceptable.

Cette répartition a été approuvée par les membres de la CAP. La CGT n'a pas pris part au vote afin d'exprimer son opposition à ce système de notation.

Par ailleurs, a été évoquée la nouvelle réforme de la notation. Le Ministère de la culture s'est porté volontaire pour expérimenter sur 3 ans (2007, 2008, 2009) ce nouveau système dont la caractéristique principale est l'abandon de la note chiffrée. Le Ministère de la Culture souhaite obtenir la plus grande souplesse possible pour l'attribution des réductions d'ancienneté – qui serait faite selon des critères propres au ministère... La durée des réductions d'ancienneté ne sera plus limitée à 3 mois, mais pourra s'étendre jusqu'à la durée prévue par le statut du corps. Vos représentants CGT ont une nouvelle fois réaffirmé leur opposition à ce nouveau dispositif totalement régressif.

4 Examen professionnel au titre de l'année 2006

Mesdames ANDRIEU, CARDONNA-DUREAULT, CHOUBLIER-GRIMBERT, COMPAGNE-FLEURY, EMMANUEL, GAUDART, GUY et Messieurs DION, TAMBORINI et THOMAS ont été admis.

Une nouvelle fois nous avons proposé à l'administration un débat de fond sur cet examen et avons évoqué les difficultés des candidats face à l'absence d'harmonie entre les jurys d'une année sur l'autre. L'administration refuse de répondre arguant du fait que chaque jury est souverain. Seul élément nouveau : une formation à destination des jurys vient d'être mise en place.

5 Promotion au choix au grade de chargé d'études documentaires principal de 2^e classe au titre de 2006.

Rappelons les conditions à remplir : être CED comptant au moins un an dans le 10^e échelon et justifiant d'au moins dix ans de services effectifs dans un corps de catégorie A.

Seuls 2 postes pour 121 promouvables étaient à pourvoir !

Ont été promus :

- Mme LABLANQUIE (AD du Puy de Dôme)
- Mme BERGERON DE CHARON (CRMH DRAC Ile-de-France)

Vos représentants CGT ont souligné la disparité entre un grand nombre de candidats de valeur parmi les promouvables et un si faible nombre de postes. Nous avons également attiré l'attention de l'administration sur le peu de soin apporté par la hiérarchie des agents à la rédaction des pages concernant la promotion dans les dossiers de notation (page non remplie ou absente alors même que l'agent est présenté par sa direction pour la promotion...). C'est pourquoi nous vous recommandons dès que vous êtes promuable de ne pas hésiter pas à le rappeler à votre notateur, de lui demander de remplir la page du dossier de notation et de le faire avec soin.

6 Questions diverses

L'administration nous a confirmé le fait qu'il n'y aurait pas de **concours** pour la filière documentation en 2007 ; il y aura sans doute un concours de secrétaires de documentation en 2008. L'administration s'est également engagée à épuiser la liste complémentaire du concours de CED de 2006 lors du second semestre 2007 (15 personnes).

L'administration nous a indiqué le montant de l'enveloppe prévue pour les **primes** 2007 de la filière documentation : 200 000 euros pour 800 agents (catégories A et B confondues) soit environ 250 euros en moyenne. Vos représentants CGT ont interpellé l'administration sur le fait que de nombreuses personnes se trouvaient en dessous des « montants plancher » annoncés par une note de la DAG de mai 2006. Nous avons renouvelé notre demande d'une enveloppe spéciale destinée à combler ces disparités. L'administration nous a signalé qu'aujourd'hui, elle ne pouvait nous en dire plus, réservant la primeur des annonces sur ce sujet à « l'Observatoire sur les primes » qui se tiendra le 4 avril prochain. Nous y serons présents !

L'avis de vacance diffusé ces jours derniers devrait être d'ici 15 jours complété par un additif, les mutations étant soumises à la prochaine CAP dont la date est fixée au **15 juin 2007**.

Vos élu(e)s CGT sont à votre disposition :

Chargé d'études documentaires :

Titulaire - Jean Davoigneau (DAPA - SDARCHETIS) : 01 40 15 76 08
jean.davoigneau@culture.gouv.fr

Suppléante - Isabelle Foucher (DAF - Archives nationales Paris) : 01 40 27 60 03
isabelle.foucher@culture.gouv.fr

Chargé d'études documentaires principal de 2^e classe :

Titulaire - Jean-Christophe Ton-That (DMF - Musée national du Moyen Age) : 01 53 73 78 09
jean-christophe.ton-that@culture.gouv.fr

Suppléante - Mireille Lamouroux (CRDP Créteil) : 01 49 92 17 17
mireille.lamouroux@ac-creteil.fr